

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Beauvais
CANTON DE BEAUVAIS-2

COMMUNE DE LA HOUSOYE



- Journal Municipal -
2022-3

www.facebook.com/Commune-de-La-Houssoye-989278964480251

www.la-houssoye.fr

93 rue de Jouy-Sous-Thelle, 60390 LA HOUSOYE

03 44 81 40 08

secretariat.mairie@la-houssoye.fr



Le Mot du Maire



Chers administrés,

L'année 2022 s'achève et c'est avec regret que je vous annonce l'annulation de l'élection de Madame Elisabeth Versluys, confirmation rendue par le Conseil d'État en date du 16 novembre 2022 suite à son appel, portant ainsi le nombre

des membres du Conseil Municipal à douze. C'est donc trois membres qui nous auront quitté cette année, ceci étant regrettable, chacun d'eux ayant leurs compétences propres sur divers domaines.

Bien qu'étant diminué, la Municipalité s'évertuera à continuer l'engagement qui est le sien : celui de poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien et au développement de notre village tout en conservant une bonne gestion comptable.

Vous trouverez à ce sujet dans ce journal les derniers travaux effectués en cette fin d'année ainsi qu'un projet conséquent que nous souhaitons mener sur l'année 2023-2024. De nombreuses personnes nous ont interpellé sur les déplacements erratiques à la place des fêtes et du sentiment d'insécurité qui en découle, notamment aux horaires des écoles avec la descente et la montée des enfants dans le bus scolaire. Cela fait

plusieurs années que ce problème est abordé ; nous le prenons très au sérieux ! La sécurité autour de l'école est notre priorité !

Bonnes nouvelles ! Après des années de COVID les festivités sont de retours ! Tout d'abord avec le feu d'artifice du 14 juillet où vous êtes venus nombreux, et je vous en remercie, ainsi que la brocante et le repas du beaujolais nouveau, organisés par le comité des fêtes de La Houssoye, deux occasions qui nous ont permis de nous retrouver et d'échanger. De notre côté, la remise des cadeaux aux enfants et la distribution du colis aux aînés termineront les festivités de cette année.

Je suis heureux d'accueillir dans ces pages la Cagette du Bray et le cabinet Magali F Conseil en Image, deux nouveaux services proches de chez vous. À découvrir à la fin de ce journal.

Enfin, en cette fin d'année, je voudrais terminer en remerciant l'ensemble du Conseil Municipal et les agents de la commune pour leur investissement, œuvrant en équipe pour le bien commun de tous.

Dans l'attente de vous retrouver pour les vœux 2023, je vous souhaite, à toutes et à tous, de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Benjamin Teny.

Rappel horaires du secrétariat et permanence du Maire



| | |
|----------------|------------------------------|
| LUNDI | 9h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00 |
| MARDI | 14h00 à 17h00 |
| MERCREDI | Fermé |
| JEUDI | 9h00 à 12h30 |
| VENDREDI | 16h00 à 18h00 |

Les permanences du Maire se font **sans rendez-vous tous les vendredis de 16h00 à 18h00** (hors vacances scolaires). Il est cependant possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat si ces horaires ne vous correspondent pas.



Cette année, votre mairie prendra ses vacances de Noël du 23 décembre 2022 au 02 janvier 2023 inclus.

Commémoration du 11 Novembre 1918

C'est devant le Monument aux morts de La Houssoye que nous nous sommes, ensemble, souvenus qu'entre 1914 et 1918, 1,4 millions de personnes sont tombées au combat pour nos libertés. Sur notre commune, 16 hommes ont disparu laissant leurs familles dans le désarroi.

Cette année, deux combattants, le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin sont morts pour la France au Mali. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.



Par l'intermédiaire de ce journal, nous souhaitons remercier Monsieur **Serge Leboucher**, porte-drapeau lors de cette cérémonie, ainsi que l'ensemble des personnes ayant assisté à cette commémoration.

Les travaux terminés



CLOCHER DE L'ÉGLISE : Afin de préserver la structure du clocher de notre Église et d'assainir l'espace, nous avons entrepris des travaux de nettoyage pour éliminer l'ensemble des fientes de pigeons s'y trouvant.

Nous en avons également profité pour mettre aux normes électriques actuelles l'installation de pilotage des cloches (protection thermique inexistante), changer les moteurs de 2 cloches, un battant de cloche et l'horloge au-dessus de l'entrée, tous ne fonctionnant pas.

Ces travaux ont été réalisés par la société **GEPI** pour le nettoyage et **HUCHEZ** pour la partie campanile.



La dépense pour l'ensemble de ces travaux s'élève à **8 758,80 € HT**.





RÉPARATION DU MUR NORD DE L'ÉGLISE : Le mur nord de l'église est endommagé et des infiltrations d'eau ont lieu à travers les silex et briques manquantes.

Soucieux de préserver notre patrimoine nous avons entrepris de restaurer une partie de ce mur dans l'urgence. La société **CSONT** est intervenue pour un montant de **2 884,00 € HT**.

De plus, après expertise, il apparaît que d'autres parties du mur sont à reprendre... des travaux à prévoir en 2023 !



CANDÉLABRES : Les candélabres présents autour de l'église ont eu droit à une rénovation de leur peinture noire par une peinture époxy plus durable dans le temps. Ceci a permis de mettre en évidence la détérioration de l'un de ces derniers qui sera remplacé (impasse de l'église). À noter que d'après la société qui a constaté les dégâts, l'urine de chien, acide, accélère considérablement l'érosion du métal.

Nous en avons profité également pour faire installer des prises sur plusieurs luminaires (une petite surprise vous attend).

La dépense totale pour l'ensemble de ces travaux, réalisés par les sociétés **S.A.S.U. BESA** et **EIFFAGE**, s'élève à **5 300,00 € HT**.



Les travaux à venir – phase d'étude



Depuis des années de nombreuses personnes se plaignent de l'insécurité ressentie à la place des fêtes, notamment aux horaires de l'école. Celle-ci accueillant les parents d'élèves pouvant circuler en voiture ou à pied, les assistantes maternelles avec leurs poussettes ainsi que le car scolaire 4 fois par jour, faisant demi-tour au milieu de tous les usagers.

Aujourd'hui, Il ne nous apparaît plus possible de laisser une telle situation perdurer.

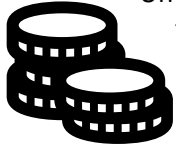
C'est pourquoi lors du Conseil Municipal du 30 Août 2022, nous avons voté le lancement d'une étude pour réaménager complètement cette place de manière à canaliser les flux routiers et piétonniers et faire en sorte que chacun y trouve sa place sans interférer avec l'autre.

Pour cela nous sommes accompagnés par l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) qui estime le coût complet de cette étude à environ **30 000 € HT**. Une demande de subvention a été faite auprès du Département de l'Oise, la dérogation pour commencer l'étude nous étant déjà accordée.

Réforme de la publicité des actes

Comme vous avez pu le constater, **les comptes rendus** des Conseils Municipaux **ne sont plus distribués dans vos boîtes aux lettres**. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2022 le gouvernement a souhaité mettre en place une réforme de la publicité des actes supprimant les comptes rendus et ne laissant que les procès-verbaux. Ces derniers ne seront diffusés qu'après leur approbation à la prochaine séance du conseil et seront uniquement **affichés sur les panneaux d'information à la Mairie** en plus de la publication sur le **site Internet**.

Imposition – Taxe Foncière



Un certain nombre de personnes nous ont interpellés quant à l'augmentation de leurs impôts locaux. Il faut savoir que **nous n'avons pas augmenté** la part communale depuis un certain nombre d'années. Pour cela, il est possible de le vérifier dans la première colonne « Commune » et de constater que le Taux 2021 est équivalent au Taux 2022 (56,21%). Si votre cotisation 2022 est plus importante que votre cotisation 2021 c'est parce que les bases ont augmenté. Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Nous, Commune, **ne pouvons agir sur les bases**.

Chasse

Lors du Conseil Municipal du 30 Août 2022, le contrat de location de notre territoire de chasse a été attribué à Monsieur **José Rodriguez Bayo**. Les mercredis, vendredis et dimanches sont les **trois jours sans chasse** retenus.



Nouveau service - Paiement des factures de la Commune

La Commune de La Houssoye a choisi de se moderniser ! Vous pourrez dorénavant payer vos factures (location de salle, location de matériels, concession de cimetière, etc....) **sans vous déplacer à la Direction Générale des Finances Publiques de Méru**. Un gain de temps et d'argent !

Vous recevrez une facture appelée "avis des sommes à payer" adressée par nos soins, à votre domicile, à régler soit par Internet soit auprès des buralistes partenaires (dont fait partie le Bistrot du Coin).

LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ JUSQU'À 300 €, COMMENT ÇA MARCHE ?



Vous devez simplement vous assurer que votre avis ou facture comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Une fois chez un buraliste agréé (reconnaisable par l'affiche apposée sur sa devanture), vous devez vous munir de votre facture, scanner son QR code et la payer.

Le paiement est réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé de la Française des Jeux déjà disponible et adapté à cet effet : il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste et celui-ci n'a accès à aucune information de nature personnelle.

LE PAIEMENT EN LIGNE SUR INTERNET

Le paiement en ligne s'effectue sur le site <https://www.payfip.gouv.fr> par l'intermédiaire d'un service qui s'appelle PayFIP. Il est simple, gratuit, sécurisé et disponible 7 jours sur 7.

Pour cela, il suffit de vous munir de votre carte bancaire, de votre adresse de courrier électronique et de fournir les informations suivantes :

- L'identifiant de la commune de La Houssoye (**077704**)
- La référence de l'avis des sommes à payer reçu et son montant

Agenda festivités – Noël des enfants et des aînés, vœux du Maire

Comme chaque année, l'équipe municipale et moi-même avons décidé lors du dernier Conseil Municipal du 20 octobre 2022, de faire perdurer la tradition des cadeaux de fin d'année pour les enfants et aînés de la Commune.

Nous invitons les enfants du village, nés entre 2011 et 2022, le **samedi 10 décembre 2022** à venir nous rencontrer entre 14h et 17h à la salle polyvalente pour retirer leur petit cadeau.

Le colis pour les aînés sera distribué à partir du **samedi 17 décembre 2022** par l'équipe municipale.

Les vœux du Maire auront lieu le **samedi 7 janvier 2023** à 11h à la salle polyvalente, l'occasion de se retrouver autour d'un verre et d'échanger.



Associations - Comité des fêtes et Tirlibibi

Le Comité des Fêtes a eu le plaisir de vous accueillir depuis cet été sur différentes manifestations, notamment HALLOWEEN, le BEAUJOLAIS NOUVEAU et les marches mensuelles, et remercie les nombreux participants.

La dernière **marche** de l'année se déroulera le dimanche **11/12/2022**, RDV à 8h45 au parking devant l'Église.



Le Comité des Fêtes vous propose pour la fin de l'année une **visite commentée de l'Église Saint Christophe** de La Houssoye le vendredi 16 décembre 2022 de 18h30 à 20h15, suivie d'un **concert** à partir de 20h30 donné par **Les Chœurs polyphoniques du Pays de Bray**. Ils nous feront le plaisir notamment d'interpréter de jolis **chants de Noël**.

Nous vous attendons nombreux !

Nous serions heureux de vous accueillir comme nouveau bénévole pour 2023. Contactez-nous par email comitedesfeteslahoussoye2021@gmail.com



Tirlibibi a organisé cette année pour les fêtes l'opération dessindecole, vente de sapins, boules personnalisées.

Tirlibibi offre un sapin par classe et le père Noël passera dans les écoles avec sa hotte avec des cadeaux pour chaque classe.

Mise à l'honneur



Félicitations à **Amandine BERTHELOT** (ci-contre) pour l'implication dans son travail personnel lors de son année de terminale qui lui a permis de décrocher la **mention Très Bien au BAC 2022**. C'est au cours d'une cérémonie, organisée par la ville de Beauvais le 3 septembre 2022 à la ferme historique d'UniLaSalle, qu'elle fut mise à l'honneur ! **BRAVO !**



Apprentissage et Pass-Permis



Cette année voit la fin de la formation de **Kevin ANSEL** qui fût notre apprenti pendant 2 ans. Nous souhaitons le remercier pour l'investissement dont il a fait preuve dans sa mission de service public au sein de la commune et lui souhaitons une bonne continuation.



Nous n'oublions pas également les 3 pass-permis, **Charlène FONTAINE** ainsi que **Sandy ANSEL** et **Noah HERMEL** (ci-contre) qui nous ont rejoints durant quelques semaines et qui ont permis de soutenir nos agents communaux dans leurs missions.



Infos pratiques et diverses

CONCIERGERIE SOLIDAIRE ET ITINÉRANTE DU VEXIN-THELLE

La Conciergerie solidaire est un intermédiaire proposant des services locaux, solidaires et responsables ayant pour but de faciliter le quotidien des usagers tout en aidant des personnes à se réinsérer dans la vie professionnelle.

Les services proposés :

- Besoin d'aides pour vos démarches administratives ?
- Pressing, repassage, couture, cordonnerie, réparation d'appareils électroniques, besoin de médicaments, une envie de fleurs, de bières ou de fromages ?

Tous ces services sont embarqués dans le camion itinérant qui élit domicile sur notre commune le **mercredi après-midi de 13h à 14h30**.



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour rappel, la Mairie ne délivre plus de carte d'identité ni de passeport. Il convient de vous rapprocher d'une commune équipée du matériel adéquat pour l'établissement de ces documents officiels comme la Mairie d'Auneuil ou de Chaumont-en-Vexin par exemple.

TIMBRES

Notre factrice vous informe qu'elle a la possibilité de vendre des timbres lors de sa tournée, ce qui peut vous éviter de vous déplacer au bureau de poste.



LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour réserver la salle, il suffit dans l'ordre :

- De pré-réserver votre date par téléphone, mail, ou tout simplement en venant nous voir au secrétariat
- De signer le contrat de location et de déposer en même temps le chèque de caution, **minimum 30 jours avant la date de réservation**
- De fournir l'assurance attestant que vous êtes couvert pour tous dégâts pouvant subvenir, **minimum 7 jours avant la date de réservation**

Si l'un de ces 3 éléments est manquant, vous ne pourrez prétendre à la remise des clés. Veuillez bien lire attentivement le règlement qui vous sera remis avec votre contrat de location.

Le paiement de la location se fait par la réception d'un avis des sommes à payer directement à votre domicile.

ATTENTION ! Seuls les résidents de la commune peuvent prétendre à la location de la salle polyvalente.

- Les documents de réservation sont disponibles sur notre site Internet -

La parole aux artisans et commerçants

Vous êtes commerçants ou artisans de la commune et souhaitez paraître dans le journal, donner des informations sur votre activité à nos habitants, vous êtes nouveaux ou déjà implanté et souhaitez vous faire connaître, nous vous proposons de le faire gratuitement par l'intermédiaire de ce journal qui est distribué 3 à 4 fois par an. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat.

© Les textes et images figurant dans la suite sont la propriété exclusive des annonceurs, toute utilisation ou reproduction est interdite.

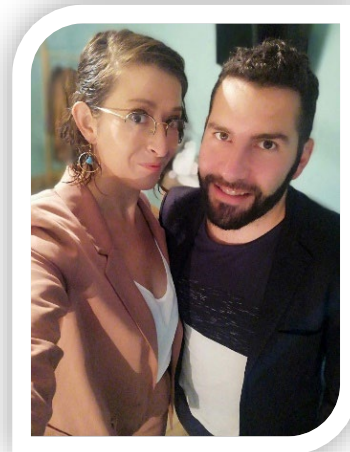
Ouverture d'un nouveau commerce - LA CAGETTE DU BRAY

Certains d'entre vous en ont peut-être déjà entendu parler ou ont peut-être même vu que quelque chose se préparait à l'ancien bar- tabac-restaurant du village.

En effet avec une volonté de donner aux habitants de La Houssoye et des alentours un vrai lieu de rencontre, de vie, un véritable commerce de proximité, l'épicerie **La Cagette du Bray** vous accueillera dès le mois de Mars 2023.

Vous pourrez y retrouver des produits issus des producteurs locaux en circuit court mais également des produits de tous les jours.

Nous souhaitons donner aux habitants un commerce facile d'accès, nous proposerons également des ateliers avec des créateurs ou encore des artisans, souvent autour du thème du zéro déchet et de l'anti gaspillage.



AGENCE MAGALI F CONSEIL EN IMAGE – Magali Froment

J'ai créé mon agence de conseil en image en octobre 2021, à La Houssoye, après avoir obtenu mon diplôme à l'école supérieure de relooking à Paris.

J'accompagne les hommes et les femmes désireux/ses de gagner en confiance en soi, en leur montrant comment prendre soin de leur image.

Prendre soin de son image, c'est avoir son propre style, celui qui correspond à sa personnalité et à ses valeurs ; C'est mettre son style au service de ses objectifs, qu'ils soient personnels ou professionnels, pour les atteindre avec plus d'aisance ; C'est également mettre ses atouts en valeur.

On ne peut pas plaire à tout le monde et ça tombe bien ! Plaisez-vous à vous-même, c'est bien ça le plus important !

Durant mes séances, vous découvrez les couleurs qui vous mettent au premier plan, qui vous donnent bonne mine et l'air reposé ;

Les coiffures qui mettent votre visage en lumière et comment prendre soin de vos cheveux ;

Les besoins de votre peau pour la rendre plus confortable et plus belle de jour en jour ;

Quel maquillage élaborer au quotidien pour un résultat naturel, simple, efficace et qui souligne vos jolis traits ;

Quelles tenues porter selon votre morphologie, celles qui reflètent votre personnalité et mettent vos atouts en lumière.

Je fais ce métier avec passion et la conviction que l'image est un super pouvoir pour gagner en estime de soi et pour se surpasser chaque jour un peu plus !

Vous pouvez me contacter au 06.76.87.11.65, par mail magali@magalif-conseilenimage.fr, ou via mon site internet www.magalif-conseilenimage.fr, le premier entretien est gratuit.